



Chère Consœur, Cher Confrère, Madame, Monsieur,

L'URSSAF des Pays de Loire vous propose de suivre, **le 10 avril prochain à 11h00**, un Webinaire relatif aux mesures mises en place à leur niveau dans le cadre de la gestion de la crise liée au COVID-19.

Les points suivants seront abordés :

- **Contexte régional, mobilisation des services de l'Urssaf PdL et modalités de contact en cette période de crise sanitaire,**
- **Mesures exceptionnelles d'accompagnement Urssaf pour les employeurs et les indépendants (avec impact financier)**
- **Modalités de déclaration du chômage partiel et des primes exceptionnelles en DSN,**
- **Questions/réponses**
- **Rappel des modalités de contact et accès à la foire aux questions**

Vous pouvez y accéder grâce à ce lien :

<https://webikeo.fr/landing/covid-19-mesures-exceptionnelles-1/2998>

L'ordre du jour du webinaire, la présentation des animateurs et le formulaire d'inscription (et de dépôt de questions en amont) y sont affichés.

Une fois l'inscription effectuée (validée par la touche « je réserve »), un mail de confirmation est adressé au participant qui contient l'accès direct à la « salle du webinar » (qui sera ouverte le jour J à 11h).

Confraternellement,

Jean-Paul MÉNAGER

Président de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire

A PROPOS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES PAYS DE LOIRE

Garant du respect de la déontologie des Experts-Comptables des départements d'Indre-et-Loire (37), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53) et de la Sarthe (72), l'Ordre a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts.